Procès-verbal N°33 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du : À :	Jeudi 27 Mars 2025 14h00
Présents :	Mme Cendrine MENUDIER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre
Absent(s) :	Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°32 de la réunion du Jeudi 20 Mars 2025.

RAPPEL COMMUNIQUE DE LA COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS

CHAMPIONNATS ET COUPES DISTRICT GARD LOZÈRE

Suite aux intempéries passées et celles à venir dans les jours qui suivent, de nombreuses rencontres n'ont pu avoir lieu et d'autres vont l'être en raison d'arrêtés municipaux ou de terrains impraticables.

Au vu des éléments calendaires et de la chronologie initiale des compétitions, pour maintenir la régularité et l'équité des championnats (montées et descentes), la commission a décidé que tous les weekends de libres et jours fériés disponibles deviennent des journées de rattrapage : 20 Avril – 4 Mai – 8 Mai 2025.

COUPE GARD LOZERE ET ANDRE GRANIER

<u>Le tirage au sort des ½ finale de la Coupe Gard Lozère et André Granier aura lieu le jeudi 24 Avril 2025 à 18h00 au siège du Midi libre à Nîmes.</u>

La présence des clubs qualifiés est obligatoire.

CHAMPIONNAT REPROGRAMMATIONS

<u>Les rencontres suivantes non jouées le 23/03/2025 pour cause d'arrêtés municipaux ou de terrain impraticable sont reportées au 20/04/2025.</u>

Dépt 1

A.S ST PRIVAT 1 (D1) / F.C. CABASSUT 1 (D1)

Dépt 3 Poule B

A.S ST PRIVAT 2 (D3) / NIMES CASTANET 1 (D3)

Dépt 3 Poule C

ST GILLES AEC 2 (D3) / R.C SAUVETERRE 1 (D3)



Dépt 4 Poule D

G.C GALLICIAN 1 (D4) / J.S.O AUBORD 2 (D4)

FORFAITS SIMPLES NOTIFIES A L'AVANCE

Dans le cas d'un forfait simple intervenant sur une rencontre « retour », l'indemnité prévue à l'alinéa 1 du présent article sera doublée à la double condition que :

- ✓ Le club opposé au club ayant déclaré forfait se soit effectivement déplacé lors de la rencontre « aller »,
- ✓ La distance la plus courte, de ville à ville (trajet aller simple le plus court), entre les deux clubs, soit égale ou supérieur à 100 kilomètres.

Suite au courriel du club de F.C ST QUENTIN en date du 21/03/2025, le Président Mr Vincent LOPEZ nous informe que par manque d'effectifs son équipe ne pourra se déplacer à Nîmes Pissevin le 23/03/2025.

Dépt 4 Poule B

Match: N° 28547102

NIMES A.C. PISSEVIN VALDEG 2 (D4) / F.C ST QUENTIN 1 (D4)

F.C ST QUENTIN 1 (D4) Battu par forfait

Suite au courriel du club de S.C FOURNES, en date du 21/03/2025, le Président Mr PERDEREAU Batiste nous informe que son équipe ne pourra se déplacer à SC NIMOIS le 23/03/2025.

Dépt 4 Poule B

Match: N° 28547106

S.C NIMOIS 2 (D4) / S.C FOURNES 1 (D4)
S.C FOURNES 1 (D4) Battu par forfait

FORFAIT SIMPLE

Suite au courriel du club de F.C CALVISSON en date du 23/03/2025, le Président Mr Stéphane FANJA nous informe que son équipe ne pourra se déplacer à Nîmes Chemin Bas le 23/03/2025.

Dépt 4 Poule D

Match: N° 28550319

J.S CHEMIN BAS D'AVIGNON 2 (D4) / F.C CALVISSON 2 (D4)

F.C CALVISSON 2 (D4) Battu par forfait.

FORFAIT GENERAL

Suite au courriel en date du 23/03/2025 la secrétaire Mme DAYEZ du club de FC O. ST ALEXANDRE nous informant du forfait général de son équipe D4 Poule C.

FC O. ST ALEXANDRE 1 (D4): Forfait général.

Les points acquis lors des rencontres jouées restent acquis, les matchs non encore disputés sont donnés gagnants aux clubs adverses. (Art.82 Alinéa 4 des RG)

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

COUPE ANDRE GRANIER

Match : N° 53196946

R.C SAUVETERRE 1 (D3) / F.C. VATAN 1 (D2)



R.C SAUVETERRE Battu par pénalité.

F.C. VATAN 1 (D2) qualifié pour le tour suivant de la Coupe André Granier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUDIER



